

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux mille vingt et un, le lundi 15 mars, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le 9 mars, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Tristan DUVAL dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	Etaient présents : Tristan DUVAL, Emmanuel PORCQ, Monique BOURDAIS, Colette CRIEF, Sébastien DELANOE, Anne-Marie DEPAIGNE, Géry PICODOT, Emmanuelle LE BAIL, François BURLOT, Palma PIEL, Jean-Pierre TOILLIEZ, Carole LEPREVOST, Didier CUDELOU DE BAQUE, Annie RICHARDOT, Sylvaine BICARD GERARD, David LE MONNIER, Patrick LAMARQUE, Francine SAMSON, Gilles HUREL, Annette BREGAND, Julien CHAMPAIN, Lucie STOFFEL-MUNCK, Nicole BOUGRAIN, Laurent MOINAUX.
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 24 Représentés : 3	Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Bruno MAHIA avait donné pouvoir à M. le Maire, Diana MELNICK avait donné pouvoir à Emmanuel PORCQ, Florence WYTROWA avait donné pouvoir à Nicole BOUGRAIN.
Pour : 27 Contre : / Abstentions : /	Monsieur David LE MONNIER est élu secrétaire de séance.

Délibération n° CM-45-15032021

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS LIEES A LA REALISATION D'UNE MANIFESTATION.

Rapporteur : Monique BOURDAIS

Le tissu associatif participe au bon développement de l'activité de notre territoire et mérite d'être soutenu pour mener à bien des projets en lien avec l'intérêt général. A ce titre, la collectivité propose chaque année, de subventionner les associations ayant fait une demande.

ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM DE CABOURG

L'association du Festival du film de Cabourg organise cette année le 35ème festival du film romantique du 9 au 13 juin 2021. Evènement de grande renommée nationale et internationale, le Festival du Film de Cabourg a pour objet la promotion du cinéma. Il reste le rendez-vous immanquable des talents à l'âme romantique mais également des professionnels désireux de présenter des œuvres inédites en France et à l'étranger.

LEVER DE RIDEAU « CABOURG EN SCENE »

L'association « Lever de Rideau » a vocation à mettre en place un festival sur trois jours à destination des élèves et troupe sortant des écoles de théâtre. Six pièces seront présentées par six troupes lors d'une compétition. Ce festival récompensera une pièce, un comédien et une comédienne grâce aux délibérations d'un jury prestigieux. Un 4ème prix sera délivré par le vote du public.

En parallèle de la compétition, les organisateurs du festival tenteront de mettre en place, différentes manifestations en lien avec le théâtre afin d'animer la ville.

Après examen de ces dossiers par les Commissions « Vie Associative, Sport, Filière Equine » et « Administration, Finances, Développement Economique, Jeunesse, Affaires Scolaires » réunies respectivement les 5 et 8 mars 2021 :

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20210401-CM-45-15032021-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT les demandes de subventions déposées par les associations,
CONSIDERANT les projets présentés par les associations,
SES Commissions entendues,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions comme suit :

SUBVENTIONS LIEES A L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION	2020	Subvention sollicitées 2021	Avis commission associative	Subvention accordée	Observations
Association du Festival du Film de Cabourg Hôtel de Ville - 14390 CABOURG	202 500 €	225 000 €	202 500 €	202 500 €	Festival du 9 au 13/06 Subvention versée sous réserve que le festival ait lieu si le contexte sanitaire le permet
Lever de Rideau Hôtel de Ville - 14390 CABOURG	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	Festival du 13 au 17/10
SOUS-TOTAL	208 500,00 €	231 000,00 €	208 500,00 €	208 500,00 €	

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg,



Tristan DUVAL
Maire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20210401-CM-45-15032021-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021